Le 10 juillet 1694, le sieur de la Cardonnière lui céda sa seigneurie de Rimouski en échange d'une terre qu'il possédait du chef de sa femme, Marie-Madeleine Gagnon, qu'il avait épousée à Sainte-Anne de Beaupré, le 10 juin 1686. Le nouveau seigneur vint s'y établir dans l'été de 1696, avec toute sa famille, c'est-à-dire son épouse, cinq enfants dont l'aîné n'avait que neuf ans et son père, Germain Lepage, alors âgé de 55 ans. (1)

Avant de venir à Rimouski, ce René Lepage avait songé à aller se fixer près des bords de la Rivière du Sud, sur le territoire qui forme aujourd'hui partie du comté de Montmagny. Le 17 mars 1693, le comte de Frontenac lui avait en effet concédé une terre "en roture" (2) d'une lieue de front sur deux lieues de profondeur, à l'arrière des fiefs déjà concédés au sieur Couillard de Lespinay et à Amiot de Vincelotte. Mais il abandonna ce projet quand il eut fait son acquisition de Rimouski.

Par l'investiture de la seigneurie de Rimouski, René Lepage se trouvait élevé au rang des nobles!... Il ne pouvait échapper à l'engouement que l'on avait pour les titres honorifiques, aussi s'empressa-t-il d'accoler à son propre nom celui de Sainte-Claire, précédé bien entendu de la particule obligée. Au cours de mes

(1) C'est en mémoire de ce dernier que la paroisse de Rimouski a pris saint Germain pour titulaire.

⁽²⁾ La révolution de 1789 a singulièrement modifié sinon l'acception, du moins le caractère de ce terme. Il n'a fallu rien moins que cette terrible commotion politique pour effacer à peu près la ligne de démarcation si rigoureusement maintenue jusque-là entre les habitants d'un même pays, sous les noms de noblesse et de roture; deux ordres dont les attributs divers contrastaient d'une manière on peut dire si monstrueuse. Ce mot, dérivé de neptura, usité dans la basse latinité pour dire culture de la terre, constatait non-seulement l'état des personnes, mais même celui des terres qui n'étaient pas nobles. Celles-ci considérées comme héritage, se partageaient également.